



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 20 avril 2021

Délibération n°35-2021 : Tarifs des prestations des services de l'Université Bretagne Sud pour l'année universitaire 2021-2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu les statuts de l'Université de Bretagne Sud ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'UBS n° 46-2020 en date du 15 juillet 2020 approuvant les tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2020-2021 et la délibération du Conseil d'Administration de l'UBS n° 87-2020 en date du 10 décembre 2020 approuvant la modification des tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2020-2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés les tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2021-2022.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 21
Membres représentés : 4
Suffrages exprimés : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Tableau des tarifs des prestations de services